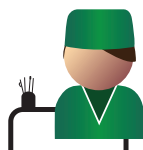


# Votre parcours

Vous allez bénéficier d'une prise en charge en chirurgie ambulatoire.



1. A la sortie de votre consultation avec **le chirurgien**, la secrétaire du service vous remet :

# le passeport ambulatoire : ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape de votre prise en charge. Merci de le conserver et de le présenter à chaque rendez-vous,



# le carton de rendez-vous précisant la date de votre consultation avec le médecin anesthésiste et celle de votre rendez-vous postopératoire avec le chirurgien (si ce n'est pas le cas, prendre rendez-vous au 02 31 06 30 00),

# la fiche de pré-admission comportant la date prévue de votre intervention.





## 2. Avant de quitter le CHU de Caen, vous devez effectuer **votre pré-admission porte 152 à côté du bureau des entrées du bâtiment Sud** (voir rubrique **“venir”**)

### Documents à prévoir :



# une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille (pour les mineurs), récépissé de demande de statut de réfugié politique ou d'apatride...),



# votre carte vitale ou votre attestation d'assuré social ou d'Aide Médicale d'État (AME) ou votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation de contrat d'assurance étrangère,



# votre carte de régime complémentaire (mutuelle...) et le cas échéant votre attestation CMUC, ainsi que votre attestation de 100% ALD,

# votre carte de régime particulier (pensionné de guerre, attestation de la Commission Départementale de l'Éducation Spéciale...),



# votre volet d'accident du travail éventuel,

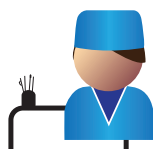
# la fiche de pré-admission comportant la date prévue de votre intervention.

# Votre parcours



Pour un mineur ou un majeur protégé, vous devez fournir :

- # une autorisation d'opérer signée par les 2 personnes titulaires de l'autorité parentale ou tuteurs légaux,
- # le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance,
- # les cartes d'identité des deux parents ou tuteurs légaux.



3. Le jour de votre rendez-vous avec **le médecin anesthésiste**, avant de monter dans le service de chirurgie ambulatoire (voir rubrique "**venir**"), présentez-vous au **porte 152** (voir rubrique "**venir**") afin de vous enregistrer. N'oubliez pas de vous munir des mêmes documents qu'à l'étape 2.

4. Une fois monté(e) dans le **service de chirurgie ambulatoire, ascenseur B** (voir rubrique "**venir**"), vous rencontrez le médecin anesthésiste pour votre consultation d'anesthésie et lui remettez votre questionnaire d'anesthésie (remis à l'étape 1), que vous aurez rempli au préalable.



5. A l'issue du rendez-vous d'anesthésie, vous rencontrez **l'infirmier(e)** du service de chirurgie ambulatoire, qui vous informe du déroulé de votre hospitalisation et effectue les examens demandés par l'anesthésiste (prélèvement bilan sanguin, réalisation d'un électro cardiogramme...).



6. **La veille de votre intervention** (ou le samedi pour le lundi), **l'infirmier(e)** de chirurgie ambulatoire vous appelle pour préciser l'horaire de votre intervention et l'heure à laquelle vous devez vous présenter dans le service de chirurgie ambulatoire.



7. **La veille de l'intervention**, respectez les consignes préopératoires (voir rubrique **“la veille : J-1”**) : pratiquez les soins d'hygiène (dont la 1<sup>ère</sup> douche préopératoire), prenez le traitement prescrit par le médecin anesthésiste (si ce dernier vous en prescrit un, ou votre traitement habituel si celui-ci a été maintenu), mangez léger, et à partir de minuit (ou 6h avant la convocation en ambulatoire) : ne mangez plus (voir rubrique **“la veille : J-1”**).



8. **Le jour de l'intervention**, à votre domicile, respectez les consignes préopératoires : pratiquez les soins d'hygiène (dont la seconde douche préopératoire), prenez le traitement prescrit par le médecin anesthésiste (si ce dernier vous en prescrit un, ou votre traitement habituel si celui-ci a été maintenu), restez à jeun, revêtez du linge propre et adapté à votre intervention, retirez tout bijou (alliance, montre, piercing), ne vous maquillez pas.



9. **Le jour de l'intervention**, avant de partir pour le CHU de Caen, assurez-vous de ne pas oublier  votre passeport ambulatoire  et d'y ajouter les éléments nécessaires à votre intervention (voir liste détaillée rubrique **“le jour : J”**).

# Votre parcours



10. Le jour de votre intervention présentez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire (voir rubrique “venir”). Après avoir été accueilli par l’équipe du service, vous êtes installé dans votre chambre.



11. Vous êtes emmené(e) au bloc opératoire pour votre intervention.



12. Vous êtes emmené(e) en salle de réveil.



13. Vous retournez dans votre chambre, où une collation vous est servie (sur autorisation du médecin).



14. L’anesthésiste et/ou le chirurgien viennent vous voir pour autoriser votre sortie (voir rubrique “votre sortie”).



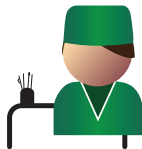
15. **Avant de partir, l'infirmier(e)** vous remet l'ensemble des documents nécessaires à la continuité de votre prise en charge :
- # lettre de sortie avec les recommandations,
  - # comptes rendus opératoires et anesthésiques ,
  - # arrêt de travail si besoin,
  - # ...



16. **Avant de partir**, pensez à remettre le questionnaire de satisfaction que vous aurez complété à l'infirmier(e) de l'unité de chirurgie ambulatoire.



17. **Le lendemain** de votre intervention, **l'infirmier(e)** de chirurgie ambulatoire vous appelle pour prendre de vos nouvelles.



18. **Un mois plus tard**, vous revenez au CHU de Caen pour votre consultation postopératoire avec **le chirurgien**. Ce rendez-vous se déroule dans le service de spécialité (le même qu'à l'étape 1). Avant de monter dans le service, n'oubliez pas de vous enregistrer au bureau des entrées de la Tour Côte de Nacre (depuis l'entrée principale - bâtiment Sud : suivre la ligne bleue au sol) (**attention si vous avez été opérée en gynécologie, merci de vous enregistrer directement dans le service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction - niveau 2 du bâtiment Sud**), muni des documents nécessaires (voir étape 2).



19. Lors du rendez-vous avec **le chirurgien**, pensez à lui remettre le questionnaire de satisfaction que vous aurez complété (à moins que vous n'ayez choisi de recevoir ce questionnaire par courrier électronique).



Aux étapes clés de votre parcours, votre médecin généraliste sera tenu informé de votre prise en charge par le CHU de Caen. Le jour de votre intervention il pourra contacter le médecin anesthésiste à la sortie du bloc opératoire pour prendre de vos nouvelles (numéro de portable dédié communiqué aux professionnels de santé).

**ATTENTION** : Un mois plus tard, lorsque vous revenez au CHU de Caen pour votre consultation postopératoire avec le chirurgien (voir “votre parcours”, étape 15), avant de monter dans le service, n’oubliez pas de vous enregistrer au bureau des entrées de la Tour Côte de Nacre (depuis l’entrée principale - bâtiment Sud : suivre la ligne bleue au sol) (si vous avez été opérée en gynécologie, merci de vous enregistrer directement dans le service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction - niveau 2 du bâtiment Sud).